



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Aide alimentaire

Question écrite n° 3680

#### Texte de la question

M Georges Chavannes attire l'attention de M le ministre de la coopération et du développement sur l'aide alimentaire classique, d'urgence ou non, accordée aux pays en voie de développement, certes nécessaire et bienvenue. Mais le plus souvent, cette aide en céréales françaises, si elle permet de résoudre des problèmes ponctuels, concurrence en temps normal les producteurs locaux, les prive de leur marché, et les décourage. En fin de compte, elle diminue la capacité de ces pays à se nourrir eux-mêmes. Lancée voici trois ans, la campagne « Pour une Afrique verte » a eu un impact évident : celui de faire acheter une petite partie de l'aide française non plus en France, mais sur place, dans les pays excédentaires proches des zones de famine. Une telle pratique aussi heureuse doit être poursuivie. L'évolution salutaire ainsi entamée serait rendue irréversible, à l'avenir, en consacrant dès cette année 10 p 100 de l'aide alimentaire française à des achats locaux en Afrique. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour accentuer la démarche dite d'opérations triangulaires, porteuse d'espoir pour les pays africains malgré son surcoût apparent des achats locaux.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La demande transmise à l'honorable parlementaire par l'association Terres des hommes, dans le cadre de la campagne « Pour une Afrique verte », fait, à juste titre, le point sur les dangers que représente pour les économies locales l'attribution d'une aide alimentaire concurrençant les produits locaux et allant ainsi à l'encontre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire. Il est tout à fait certain que l'aide alimentaire, qui s'est certes révélée indispensable en 1984, doit être gérée avec précaution pour ne pas destabiliser les économies locales. C'est pourquoi, les dispositions déjà prises seront poursuivies : la première consiste à ne plus verser d'aide alimentaire gratuite aux pays les moins nécessiteux et de verser les sommes recueillies par la vente de cette aide sur un compte spécial permettant de financer des projets de développement ; la seconde consiste à développer les aides dites triangulaires permettant l'achat de céréales dans un pays en voie de développement et leur transport dans un pays voisin dont la production est déficitaire. Le ministère de la coopération et du développement a même financé des opérations de distribution de céréales d'une région productrice à une région nécessiteuse d'un même pays. L'aide dite triangulaire est relativement onéreuse en raison essentiellement du coût des achats locaux qui doivent généralement être faits à des prix supérieurs aux cours mondiaux et des coûts de transport. Elle sera néanmoins poursuivie soit directement par le ministère, soit indirectement par le biais de subventions versées à des organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre ces opérations (une telle action est actuellement en cours de réalisation pour la fourniture de maïs blanc acheté au Mozambique et livré à des réfugiés mozambicains au Malawi). La sauvegarde des économies des pays en voie de développement implique des choix difficiles ; les orientations actuelles de la politique de coopération et de développement doivent nous conduire à favoriser les échanges Sud-Sud. Par ailleurs, des actions dites de diversification consistant à envoyer dans les pays qui le souhaitent des produits alimentaires autres que des céréales sont dès maintenant engagées : elles pourraient atteindre bientôt 10 p 100 du total de l'aide alimentaire.

## Données clés

**Auteur** : [M. Chavanes Georges](#)

**Circonscription** : - Union du Centre

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 3680

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : coopération et développement

**Ministère attributaire** : coopération et développement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 octobre 1988, page 2776